

VOTRE SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ

Nos partenaires :



BONNES VACANCES!

ÉDITO

Santé : un avenir incertain ?

Le système de santé français est à la croisée des chemins. Face à des défis croissants, tels que le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et l'explosion des coûts, il est urgent de repenser son organisation et son financement.

La Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2024, adoptée par le Parlement en juin dernier, constitue un pas dans cette direction. Elle propose un certain nombre de mesures visant à maîtriser les dépenses de santé et à améliorer l'efficience du système.

Cependant, cette loi ne fait pas l'unanimité. Certains y voient une simple tentative de contenir les coûts, au détriment de la qualité des soins et de l'accès à la santé pour tous. D'autres saluent des mesures innovantes, comme la généralisation du Dossier Médical Partagé (DMP) ou le développement de la télémédecine.

Il est indéniable que le système de santé français est confronté à de nombreux défis. Mais il est également important de rappeler que cet outil essentiel de notre protection sociale a su faire face à de nombreuses crises par le passé.

L'avenir du système de santé français dépendra de notre capacité à trouver des solutions innovantes et durables pour le financer. Il est indispensable de poursuivre les efforts de recherche et d'innovation, de mieux coordonner les acteurs du système et de mobiliser l'ensemble de la société.

Le dialogue entre tous les acteurs concernés - patients, professionnels de santé, organismes de Sécurité sociale et pouvoirs publics - est indispensable. C'est ensemble que nous devons construire un système de santé performant, solidaire et accessible à tous.

En conclusion, la santé est un bien précieux qu'il faut préserver. L'avenir du système de santé français est incertain, mais il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour qu'il continue à remplir sa mission : garantir à tous les Français un accès à des soins de qualité.

SOMMAIRE :

- **Edito**
- **Mot du Président**
- **S'hydrater en été**
- **Tout savoir sur les franchises médicales**
- **Changements de situation**
- **Ma santé en vacances**
- **Les administrateurs de la Mutuelle**

MOT DU PRÉSIDENT

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

C'est avec un immense honneur que je prends la plume en tant que nouveau Président de la Mutuelle Keolis Rennes, succédant ainsi à Monsieur Thierry DENIEUL, qui a choisi de prendre une retraite bien méritée après de nombreuses années dévouées chez Keolis Rennes, et plus particulièrement au sein de la Mutuelle Keolis Rennes.



Mon parcours professionnel au sein de Keolis Rennes s'est amorcé il y a 3 décennies en tant que conducteur/receveur, puis tuteur/animateur de formation. Au fil du temps, j'ai évolué au sein de l'entreprise, assumant des responsabilités croissantes, pour occuper dernièrement le poste d'Intervenant Qualité Service au sein du métro. Ces différentes expériences m'ont permis d'acquérir une connaissance approfondie des besoins et attentes des salariés, renforçant ainsi mon engagement à garantir leur bien-être.

Je tiens à vous assurer de mon engagement total à poursuivre le travail remarquable entrepris par mon prédécesseur. La stabilité, la solidité financière et la qualité des services offerts à nos adhérents demeureront au cœur de mes préoccupations. Je suis fermement convaincu que cette continuité est essentielle pour assurer la pérennité et le développement de notre mutuelle.

La collaboration étroite avec Patricia, gestionnaire de la Mutuelle, sera cruciale pour la gestion quotidienne de la mutuelle. Ensemble, nous œuvrerons main dans la main pour garantir la transparence, l'efficacité et la satisfaction de ses adhérents. La solidarité et la protection sociale resteront au cœur de nos priorités. Je souhaite maintenir un dialogue ouvert et transparent avec chacun d'entre vous. Vos retours et suggestions seront toujours les bienvenus.

Le bien-être des salariés de Keolis Rennes continuera d'être une priorité, comme en attestent mes années d'implication au sein du Comité d'entreprise (trésorier), puis plus récemment au sein du Comité Social et Économique (secrétaire).

Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez. N'hésitez pas à me solliciter pour toute rencontre ou question.

Christophe LEMOINE
Président de la Mutuelle Keolis Rennes



S'hydrater en été : conseils et astuces

L'été est une période où il est crucial de s'hydrater correctement, car les températures élevées et l'activité physique accrue augmentent la perte d'eau par la transpiration. Une déshydratation peut entraîner des maux de tête, de la fatigue, des crampes musculaires, voire des troubles plus graves.

- **Buvez** régulièrement, même si vous n'avez pas soif. La soif est un signe de déshydratation déjà avancée. Il est important de boire de l'eau tout au long de la journée, même si vous ne ressentez pas le besoin de le faire.
- **Privilégiez** l'eau. L'eau est la meilleure source d'hydratation. Vous pouvez également boire des boissons sans sucre, comme du thé glacé ou des tisanes. Évitez les sodas, les jus de fruits et les boissons énergisantes, qui sont riches en sucre et en calories et peuvent déshydrater davantage.
- **Mangez** des fruits et légumes. Les fruits et légumes sont riches en eau et en minéraux, ce qui peut contribuer à votre hydratation. Privilégiez les fruits et légumes riches en eau, comme la pastèque, le melon, le concombre, les tomates et les fraises.
- **Adaptez** votre consommation d'eau à votre activité physique. Si vous faites beaucoup d'exercice, vous aurez besoin de boire plus d'eau pour compenser la perte de sueur.
- **Portez** une attention particulière aux enfants et aux personnes âgées. Les enfants et les personnes âgées sont plus à risque de déshydratation car ils ont tendance à boire moins d'eau et à avoir une moins bonne sensation de soif.
- **Ayez** toujours de l'eau à portée de main. Gardez une bouteille d'eau avec vous lorsque vous sortez de chez vous et n'hésitez pas à en prendre une lorsque vous êtes dans un endroit public.

TOUT SAVOIR SUR LES FRANCHISES MÉDICALES



Certains frais médicaux ne sont pas remboursés par l'Assurance maladie. Les franchises médicales en font partie. Leur montant a récemment augmenté.

Qu'est-ce qu'une franchise médicale ?

Les franchises médicales sont des sommes qui restent à la charge des assurés. Elles s'appliquent sur les médicaments, les actes paramédicaux (kiné, soins infirmiers...) ainsi que sur les transports sanitaires. Elles ne concernent ni les transports d'urgence, ni les médicaments et actes paramédicaux entrant dans le cadre d'une hospitalisation. Leur objectif est de **limiter les dépenses de l'état en matière de santé**.

Elles ne sont remboursées ni par l'Assurance maladie, ni par les complémentaires "santé" dans le cadre des "contrats responsables", c'est à dire dans la majorité des cas. Ces contrats répondent à des conditions fixées par l'Assurance maladie et incitent les assurés à avoir un comportement vertueux en matière de santé.

Qui les paie ?

Les franchises médicales s'appliquent aux **assurés âgés de plus de 18 ans**. Elles ne concernent pas les personnes mineures, les femmes enceintes, les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

Comment sont-elles prélevées ?

Les franchises médicales sont déduites directement des remboursements effectués par l'Assurance maladie. En cas de tiers payant (c'est à dire quand l'assuré n'a pas à avancer les frais), elles sont déduites lors d'un prochain remboursement.

Combien coûtent-elles ?

Leur montant a récemment doublé : depuis fin mars 2024, elles s'élèvent à 1 euro par boîte de médicaments et par acte médical (contre 50 centimes auparavant), et à 4 euros par transport sanitaire (contre 2 euros). Cette augmentation, qui vise à réduire les dépenses de santé, s'accompagne du **maintien du plafond des franchises** : celui-ci reste limité à 50 euros par an et par patient, pour l'ensemble des actes et prestations concernés.

Source Harmonie Santé
Par Damienne Gallion



D'autres hausses en vue ?

Les franchises médicales ne sont pas les seules à voir leur montant doubler, c'est aussi le cas des "**participations forfaitaires**". Celles-ci s'appliquent sur les consultations ou actes réalisés par un médecin ainsi que sur les examens radiologiques et les analyses de biologie médicale. Elles sont passées en février dernier de 1 à 2 euros.

Changements de situation :

La Mutuelle Keolis Rennes vous rappelle l'importance de nous informer de tout changement de situation afin de garantir la continuité de votre couverture et l'actualisation de vos informations personnelles. Coordonnées bancaires (RIB), adresse postale, mail, naissance d'un enfant, etc.



MA SANTÉ EN VACANCES

Avant de partir

Si vous n'êtes pas allé chez votre dentiste ou votre médecin depuis un certain temps, prenez rendez-vous et faites le point sur vos vaccins, dont certains peuvent être obligatoires selon votre destination. Pour un séjour au sein de l'Union Européenne (UE), demandez votre carte CEAM* sur votre compte AMELI. Vérifiez votre couverture santé auprès de votre Mutuelle et emportez votre carnet de santé et/ou de vaccination.

*Carte Européenne d'Assurance Maladie



Source Harmonie Santé
Par Ximena Tromen

A l'étranger

En cas d'accident ou maladie à l'étranger, contactez immédiatement les secours locaux. Au sein de l'UE, la carte CEAM vous permet l'accès aux services de santé publique. Pour des vacances hors UE, "dès que vous êtes pris en charge par un professionnel de santé,appelez le N° d'assistance de votre carte bancaire, de votre Mutuelle ou de votre voyagiste, que vous aurez préalablement noté et gardé sur vous, qui vous indiquera les différentes étapes à suivre en fonction de la gravité de la situation", indique Jérémy Thiriot, directeur général chargé du développement commercial à VYV International Assistance. N'oubliez pas de conserver tous les justificatifs, (rapports médicaux, factures...).

Votre trousse de secours

Elle doit être adaptée à votre destination et à vos activités. Incluez des basiques comme compresses, un désinfectant, un antiseptique, des médicaments contre la fièvre et les problèmes digestifs. Une pince à épiler, des ciseaux, un tire-tiques et un thermomètre peuvent s'avérer utiles. Si vous partez à l'étranger et que vous suivez un traitement, demandez une ordonnance à votre médecin avec le nom des substances actives prescrites en Dénomination commune Internationale (DCI).

Rapatriement sanitaire

"Ce service prend en charge l'organisation et les coûts du retour à domicile dans le pays de résidence, incluant le transport médicalisé si nécessaire. Un accompagnement adapté est mis en place selon l'état du patient" précise Jérémy Thiriot.

LES ADMINISTRATEURS :

- **BERTOT** Catherine (trésorière adjointe)
- **BOSCHEREL** Serge
- **CLOPIN** Arnaud (secrétaire)
- **DARROUZET** Eric (secrétaire adjoint)
- **DENIEUL** Thierry (Vice Président)
- **GILLES** Bruno
- **GUILLOU** Nolwenn
- **JAN** Olivanne
- **LANGOUET** Gwénaëlle
- **LEMOINE** Christophe (Président)
- **MENOUX** Patricia (gestionnaire)
- **MOISAN** Jean-Yves
- **PECCOT** Isabelle
- **RENARD** Erwan (trésorier)
- **TIERCE** Philippe



02 99 36 09 03



mutuelle.keolisrennes@orange.fr



Rue Jean-Marie HUCHET 35000 Rennes